

Région Centre :

les actions territoriales au cœur des ORGFH



La préservation de la petite faune de plaine et de ses habitats est au cœur des préoccupations des ORGFH de la région Centre, dont l'originalité réside dans l'approche territoriale de cette problématique. En effet, en regroupant les efforts de plusieurs agriculteurs œuvrant sur un même territoire, l'impact des mesures prises en faveur de la petite faune est susceptible d'être optimisé. De plus, afin d'évaluer cet impact, les ORGFH préconisent de créer une méthode régionale de diagnostic de territoire et d'exploitation agricole cohérente et standardisée.

**Daniel Serre¹, Jérôme Lesage²,
Céline Cervek³, Aude Bouron⁴,
Matthieu Salvaudon⁵**

1 ONCFS, Délégué régional adjoint
Centre - Ile-de-France.

2 Association *Hommes et Territoires*,
Animateur développeur.

3 ENITA Clermont-Ferrand, élève-ingénieur
Association *Hommes et Territoires*.

4 Directrice de la Fédération régionale
des chasseurs du Centre.

5 Fédération nationale des chasseurs, interlocuteur
local Pôle relais Agriculture-Environnement.

L'agriculture est, plus que tout autre secteur, concernée par la gestion de la

diversité biologique ; d'une part, parce que les surfaces agricoles occupent plus de la moitié du territoire de la région Centre, et d'autre part, parce que le monde vivant est la base même de l'outil de production des agriculteurs. L'activité agricole peut être source de biodiversité, en maintenant par exemple des milieux ouverts, ou bien en entretenant des habitats propices à l'installation d'une multiplicité d'espèces. Mais les travaux connexes aux remembrements (ayant entraîné une augmentation de la taille du parcellaire, la destruction des éléments fixes...), l'intensification des pratiques agricoles, l'uniformisation des productions sont également à l'origine de pertes de biodiversité.

Face à ce constat, les membres du groupe de travail « plaines et plateaux agricoles », constitué dans le cadre de l'élaboration des ORGFH (**encadré 1**), ont notamment proposé les deux actions suivantes en faveur de la petite faune, actions complémentaires et s'inscrivant dans une logique territoriale :

- favoriser et inciter la mise en place et l'animation de projets territoriaux à partir des outils existants ;
- créer une méthode régionale de diagnostic de territoire et d'exploitation agricole cohérente et standardisée sur l'aspect biodiversité.

L'application de ces deux axes de travail est illustrée ci-après, à partir de quelques exemples d'actions confortées ou initiées suite aux ORGFH.

Favoriser la mise en place et l'animation de projets territoriaux en s'inspirant des actions territoriales déjà existantes...

L'exemple des OGARE

La première mesure inscrite dans les ORGFH s'inspire en particulier de l'exemple des OGARE (Opérations groupées pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement) et propose de développer cet outil. Le concept des OGARE, initié par l'ONCFS en 1999 et mis en œuvre par l'association *Hommes et Territoires* (encadré 2), est un projet collectif de développement agricole local qui s'inscrit dans l'esprit des nouvelles orientations de la politique agricole, d'aménagement du territoire et de l'environnement. Une OGARE a pour objectif de susciter la création d'un groupe d'agriculteurs innovants se trouvant en situation de voisinage, gérant une surface significative au regard des enjeux environnementaux, et s'engageant dans une démarche de progrès vers un développement durable pour l'agriculture. L'objectif n'est plus de se contenter d'un seul type d'actions pour résoudre le problème environnemental le plus crucial, mais de rechercher les solutions qui peuvent améliorer les diverses composantes de l'environnement, maintenir les poten-

Encadré 1

Les ORGFH en région Centre

Les ORGFH de la région Centre ont été validées par le Comité de pilotage régional le 14 janvier 2005 et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral signé le 5 septembre 2005. Elles ont bénéficié du pilotage de la DIREN, de l'appui technique de l'ONCFS et des contributions de nombreux partenaires (FRC, Ligue pour la protection des oiseaux, Chambre régionale d'agriculture, Centre régional de la propriété forestière, CEMAGREF, Conseil régional...). Le document comporte 28 orientations (dont 19 consacrées à la gestion et la conservation des habitats) déclinées en axes de travail et illustrées à partir d'exemples d'initiatives positives à encourager. Les ORGFH constituent un guide pour la mise en œuvre des préconisations formulées par les partenaires régionaux, afin que la région Centre contribue, à son échelle, à la « stratégie nationale pour la biodiversité ».

Les ORGFH peuvent être consultées sur le site internet de la DIREN : www.centre.ecologie.gouv.fr ou sur celui de l'ONCFS : www.oncfs.gouv.fr (rubrique « Le point sur la faune »).

Encadré 2 - L'association *Hommes et Territoires*

Hommes et Territoires est une association agréée au titre de la protection de l'environnement, ayant pour but de contribuer au développement durable de l'agriculture. Elle regroupe des agriculteurs et des organismes partenaires comme l'ONCFS, des chambres d'agriculture, des fédérations de chasseurs, des associations de naturalistes... Elle joue un rôle d'interface entre le monde agricole et celui des chasseurs et des naturalistes, pour réussir à faire travailler ensemble des acteurs aux préoccupations parfois divergentes mais souvent complémentaires.

L'association *Hommes et Territoires* développe et applique le concept OGARE. Elle a initialisé ce type de démarche sur trois territoires d'Eure-et-Loir (OGARE Beauce, OGARE Perche et OGARE Vallée de l'Eure). Elle doit assurer l'animation de ces projets, accompagner les agriculteurs dans la mise en place et le financement des aménagements et assurer le suivi-évaluation de l'impact de ces aménagements sur la biodiversité, l'agronomie et l'économie.

Site internet : www.hommes-et-territoires.asso.fr.

tialités de l'outil de production agricole à long terme, et permettre aux exploitants de bien vivre sur leurs exploitations. Un tel programme de développement est efficace si la majorité des agriculteurs d'un même territoire œuvrent dans le même sens. Ainsi, les actions visant à restaurer la qualité des eaux d'une rivière doivent être menées sur l'ensemble d'un bassin versant. D'autre part, l'affectation de crédits publics est d'autant plus justifiée lorsque l'action permet de répondre simultanément à plusieurs enjeux environnementaux : réduction des pollutions, conservation et restauration des paysages, maintien de la biodiversité, prévention de l'érosion des sols... Le département de l'Eure-et-Loir a été le premier en région Centre à voir la mise en application du concept OGARE, simultanément en Beauce, dans le Perche et sur la Vallée de l'Eure, avec les objectifs suivants (carte 1) :

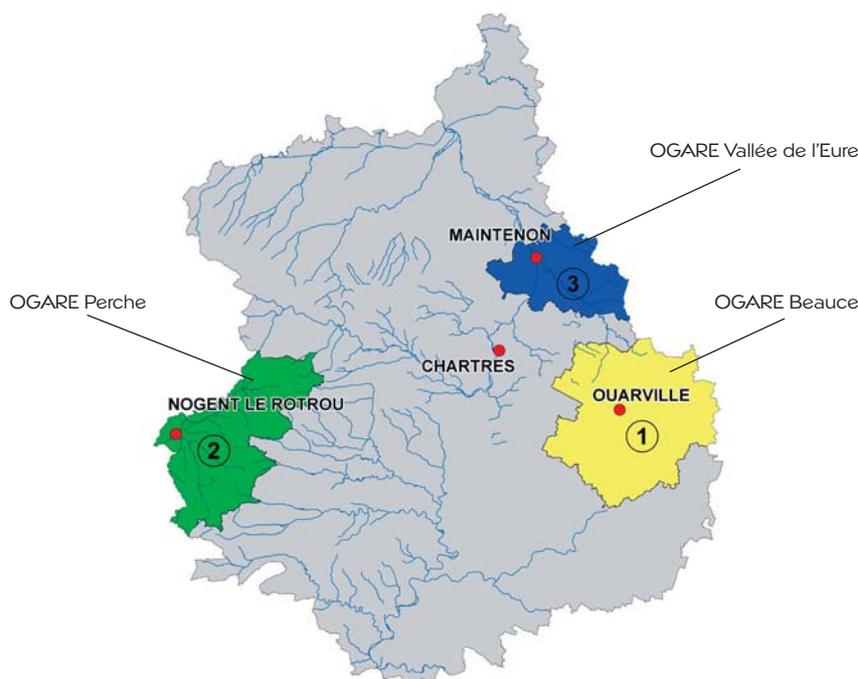
• OGARE Perche : zone bocagère de type polyculture élevage

16 communes ; 16000 ha de surface agricole – Objectifs : développement durable pour l'agriculture et diversification par le tourisme rural, maintien de la qualité du paysage bocager percheron, amélioration de la qualité de l'eau, maintien de la diversité biologique, lutte contre l'érosion des sols.

• OGARE Vallée de l'Eure : zone agricole en milieu périurbain

20 communes ; 20 000 ha de surface agricole ; interface avec une zone Natura 2000 – Objectifs : créer des liens entre les ruraux et les citoyens en agriculture périurbaine, améliorer la biodiversité et répondre à une demande locale pour éviter une uniformisation des paysages due à la pratique de la « monoculture », limiter les risques d'érosion des sols.

Carte 1 – Localisation des OGARE en Eure-et-Loir





Replantation de haies dans un agrosystème intensif d'Eure-et-Loir.

• **OGARE Beauce : zone de grandes plaines cultivées (cultures céréalières)**

37 communes ; 50000 ha de surface agricole ; activité cynégétique très développée – Objectifs : gestion qualitative et quantitative de l'eau pour la qualité de la production agricole, sauvegarde d'espèces patrimoniales à forte valeur emblématique (Perdrix grise, Alouette des champs...), cadre de vie des habitants et qualité du paysage.

Une autre démarche territoriale confortée : le Plan d'action pour la conservation des territoires et de l'environnement (PACTE)

Développer et gérer la petite faune sauvage, sauvegarder l'environnement et les paysages, sensibiliser les agriculteurs pour la mise en œuvre des Contrats d'agriculture durable (CAD),

mener des actions d'éducation à l'environnement vers le grand public, les scolaires et les acteurs de l'espace rural, tels sont les objectifs poursuivis par le PACTE. Ce programme est mis en place sur la zone du Groupement d'intérêt agro-sylvo-cynégétique (GIASC) du Gratteloup dans les environs de La Ville aux Clercs, commune du Loir-et-Cher. Il concerne environ 7500 ha et associe plusieurs partenaires : la Fédération départementale des chasseurs (FDC) du Loir-et-Cher, l'ONCFS, la Fédération régionale des chasseurs (FRC), la Région Centre et l'Union des groupements de gestion de la chasse et de la faune sauvage.

Plusieurs actions sont réalisées dans les domaines suivants :

1 - amélioration des habitats de la faune sauvage et des paysages : implantation de Jachères environnement et

faune sauvage (JEFS) dont des jachères fleuries (120 ha en 2005), mise en place de cultures intermédiaires type engrais verts, plantation de haies, création de bandes enherbées le long des cours d'eau, etc. ;

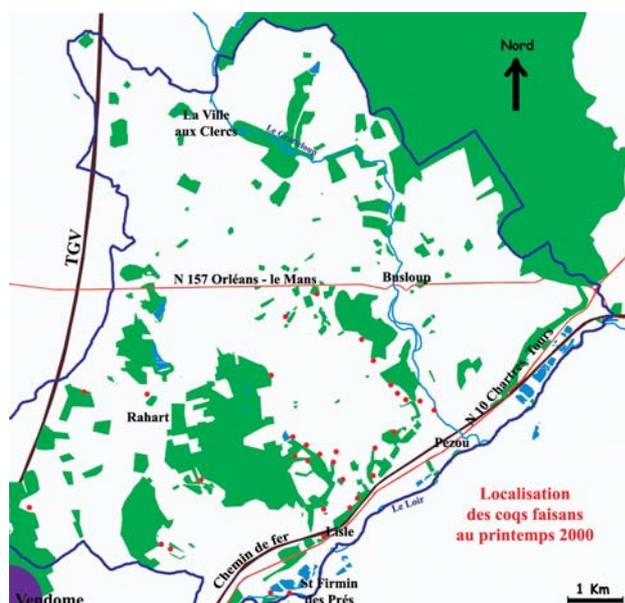
2 - réimplantation du Faisan commun : durant 3 années, 3000 oiseaux provenant du conservatoire des souches de l'ONCFS ont été introduits en été et en fin d'hiver. Ces repeuplements accompagnés d'aménagements (jachères faune sauvage, agrainage) et de régulation des prédateurs ont permis d'obtenir des résultats intéressants (voir [cartes 2 à 4](#)). En 2004, des prélèvements d'environ 400 oiseaux ont été possibles dans le cadre d'un plan de chasse préfectoral.

3 - actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement envers les agriculteurs (intérêt des Contrats d'agriculture durable qui ont remplacé les Contrats territoriaux d'exploitation), le grand public et les scolaires (importance des aménagements mis en place par les chasseurs et les agriculteurs en faveur de la faune sauvage), etc.

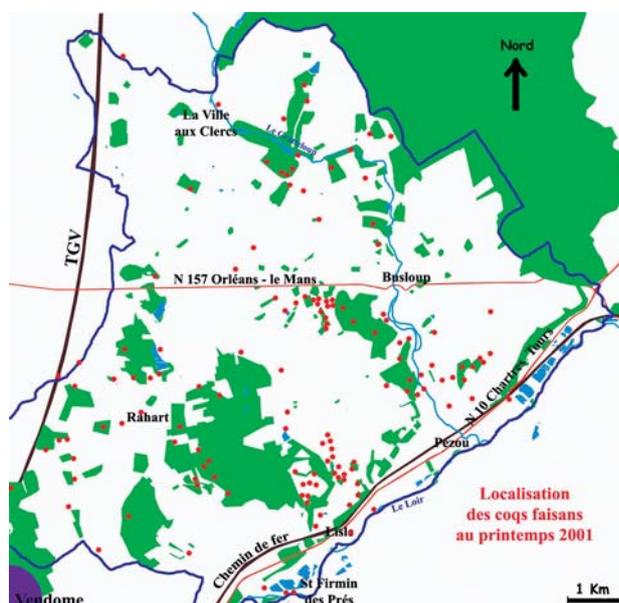
4 - inventaires faunistiques (Chiroptères, entomofaune) et floristiques afin de mesurer les effets des aménagements réalisés.

Il est prévu de poursuivre ces opérations, engagées depuis 5 ans et encouragées dans le cadre des ORGFH. De plus, face au succès rencontré sur le territoire du GIASC, les communes environnantes souhaitent intégrer ce groupement afin de développer la même politique de gestion de l'espace rural.

Carte 2



Carte 3





Créer une méthode régionale de diagnostic des pratiques agricoles ayant un impact sur la biodiversité

En complément des démarches territoriales engagées en faveur de la petite faune, les ORGFH préconisent l'élaboration d'un outil de diagnostic permettant d'évaluer la gestion de la biodiversité au niveau de l'exploitation agricole. Cet outil permet de dresser un état des lieux des pratiques de l'agriculteur ayant un impact sur la biodiversité, pour en détecter les points forts et les points faibles et proposer des pistes d'amélioration. Réalisé par l'agriculteur accompagné par un conseiller formé, il vise ensuite à orienter les pratiques vers des préconisations adaptées et cohérentes qui soient compatibles à la fois avec les intérêts économiques et sociaux de l'agriculteur et les enjeux du territoire.

Ce travail, récemment engagé par l'association *Hommes et Territoires*

(encadré 2), constitue un autre exemple de mise en œuvre des ORGFH. Il bénéficie du soutien de nombreux partenaires : la Fédération nationale des chasseurs, l'ONCFS, la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, la Direction départementale de l'agriculture et des forêts d'Eure-et-Loir, la Chambre régionale d'agriculture du Centre et la Fédération régionale des chasseurs du Centre.

Sans toujours en être conscients, les agriculteurs, par la façon dont ils cultivent, aménagent et entretiennent le milieu agricole et par leurs pratiques, sont des gestionnaires des écosystèmes et de leur biodiversité. Or, préserver la biodiversité n'apparaît souvent à leurs yeux que comme une contrainte. Pourtant, même si c'est vrai qu'elle a souvent un coût et qu'elle induit parfois du travail, la protection de la biodiversité, qu'elle soit patrimoniale ou fonctionnelle, présente de nombreux avantages. Elle a des intérêts agronomiques, notamment au travers du rôle des auxiliaires et aussi de la faune et microflore du sol, mais également sur le plan économique, en permettant par exemple de réduire les intrants, ou encore sur les plans culturel, scientifique mais aussi socio-territorial, en agissant sur le cadre de vie, ou sur les potentialités du milieu (notamment cynégétiques ou touristiques). De plus, des actions en faveur de la biodiversité ont très souvent des impacts positifs sur d'autres problématiques environnementales (qualité de l'eau, érosion des sols, paysage...). En combinant l'ensemble de ces avantages on peut avancer vers une meilleure durabilité de l'exploitation.

La méthode de diagnostic en cours d'élaboration a pour but d'évaluer ce qui est fait et ce qui peut être amélioré sur l'exploitation agricole, pour l'intégration de la biodiversité et sa bonne gestion. Pour cela, l'outil se veut simple d'utilisation, pédagogique et consensuel.

- **Simple d'utilisation** pour que sa mise en pratique soit peu coûteuse en temps et en argent et qu'il puisse être utilisé par un conseiller n'ayant pas nécessairement des compétences naturalistes pointues.

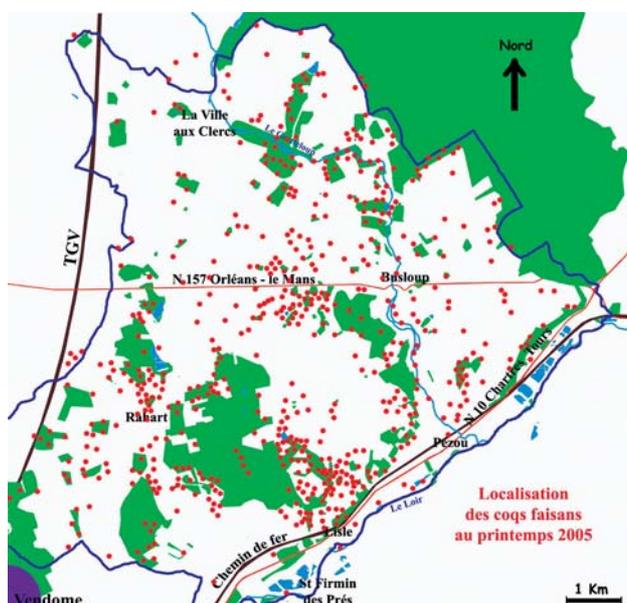
- **Pédagogique** pour montrer à l'agriculteur le rôle qu'il joue dans la préservation de la biodiversité et surtout l'intérêt qu'il a à le faire. L'outil pourra également servir à montrer auprès de la société les efforts consentis par le monde agricole.

- **Consensuel**, car il a pour but d'être un socle commun utilisable par des personnes aux compétences diverses (conseillers agricoles, techniciens de fédération de chasseurs, naturalistes...) qui doivent pouvoir s'approprier la méthode.

L'élaboration de l'outil s'appuie notamment sur des recherches bibliographiques, la rencontre de personnes ressources, la consultation d'agriculteurs et des tests sur le terrain. Son utilisation future en Région Centre est prévue sur des exploitations en systèmes grandes cultures et polyculture-élevage. L'outil devrait également être diffusé auprès de partenaires d'autres régions et subir des adaptations en fonction des enjeux locaux.

Le diagnostic est aujourd'hui en cours de finalisation et il devrait être validé en début d'année 2006.

Carte 4





E. Midoux/ONCFS

Les ORGFH préconisent d'évaluer l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité et de proposer des pistes pour améliorer les points faibles, en cohérence avec les contraintes socio-économiques des exploitants.

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes consultées lors des différentes réunions de groupes de travail, les comités d'experts et les comités régionaux, ainsi que Guy Pindon et Aloïs Godard de la Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher.

Bibliographie

– Bertrand, J. 2001. *Agriculture et biodiversité : un partenariat à valoriser*. Bergerie Nationale, ONCFS. Educagri Editions, Dijon.

– Bouton, G. 2000. *Projet de territoire en Beauce d'Eure-et-Loir : du programme agri-environnemental à la préfiguration des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE)*. ENSA Rennes, Hommes et territoires.

– Cervek, C. *Elaboration d'une méthode d'évaluation et de conseil sur la gestion de la biodiversité par les agriculteurs : Un outil pour sensibiliser et rassembler les acteurs de la région Centre dans leurs actions en faveur de la biodiversité*. Mémoire de fin d'études, ENITA Clermont-Ferrand/Assoc. Hommes et Territoires.

– Fournier, E. 1998. *Impact de la replantation de haies et de l'utilisation du travail simplifié du sol sur la diversité des Carabides (Coleoptera, Carabidae) dans un agrosystème intensif*. INA Paris-Grignon/ONCFS.

– Gai, M. 1999. *Etude de la faisabilité d'un projet de territoire dans le Perche, un premier pas vers les CTE*. ENITA Bordeaux/ONCFS.

– Jumentier, M. 2002. *Mise au point de la méthode de suivi et d'évaluation des OGARE d'Eure-et-Loir*. INA Paris Grignon/ONCFS.

– Perrin-Houdon, J. 2005. *Construction d'un programme d'actions à 5 ans pour le développement des initiatives territoriales agri-environnementales, axées sur la biodiversité : Evaluation économique de la valeur récréative de la chasse en lien avec les programmes agri-environnementaux*. Mémoire de fin d'études, ENSA Rennes/ONCFS.

– Rollet, A. 2003. *Bilan cartographique de l'OGARE Perche 2000-2002*. MST Cartographie, Univ. Orléans/Assoc. Hommes et Territoires.

– Sotteau, C. 2005. *Bilan cartographique de l'OGARE Beauce 1980-2005*. Licence professionnelle de carto-

graphie, Univ. Orléans/Assoc. Hommes et Territoires.

– Samson, F. 2002. *Chasse et développement durable, un outil : l'OGARE*. FDC d'Eure-et-Loir.

– Serre, D. 2002. *Projet collectifs de territoires et biodiversité : les OGARE*. ONCFS.

– Serre, D. & Morard, S. 1995. *Elaboration d'un protocole scientifique pour mesurer l'impact de la mise en place de haies en Beauce*. ONCFS.

– Viaux, P. 1995. *Une troisième voie en grandes cultures : Environnement, qualité, rentabilité*. Editions Agridécisions, Paris.

– Zimmermann, E. 2001. *Développement durable et agriculture : application à la gestion d'espaces agricoles ordinaires et d'espaces naturels remarquables*. Univ. Rennes/Assoc. Hommes et Territoires. ■

